

LE BAFA C'EST QUOI ?

Le BAFA est le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. C'est l'occasion d'avoir un diplôme pour encadrer des groupes d'enfants, en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Le BAFA vous ouvre les portes vers des jobs de vacances, en contribuant à votre propre épanouissement et à celui des enfants.

Il faut avoir 17 ans révolus au 1er jour de la formation générale

DEROULEMENT

30 mois pour valider la formation, soit 3 stages dans l'ordre suivant :

- 1 • **Session de formation générale**, durée de 8 jours
- 2 • **Stage pratique en accueil de loisirs ou en séjour de vacances**, durée de 14 jours, en une ou deux sessions.
- 3 • **Stage d'approfondissement**, durée de 6 jours.

Chaque étape fait l'objet d'une appréciation par l'équipe de formateurs.

Un jury départemental, piloté par les services de l'Etat, valide ensuite votre formation.



Fédération Départementale
des Foyers Ruraux de Haute-Marne
BP 2112
52904 CHAUMONT cedex 9
03 25 32 52 80 - 03 25 31 76 09
fdfr.52@mouvement-rural.org
www.foyersruraux52.org

DES VILLAGES QUI BOUGENT...

LES FOYERS RURAUX DE HAUTE-MARNE NOS ENGAGEMENTS POUR LE BAFA

Mouvement associatif d'Education Populaire qui agit depuis 32 ans pour développer l'animation en milieu rural.

Notre fédération est constituée de 52 associations locales.

Pour agir dans les domaines de la culture, du sport, de l'enfance et de la jeunesse, de la formation et de la vie associative.

- Accueil et hébergement de qualité
- Nombre de stagiaires limité afin de favoriser un suivi individualisé
- Equipe de formateurs expérimentés, composée de professionnels et volontaires engagés.
- Accompagnement tout au long de la formation (aide à la recherche de stage pratique, journées de rassemblements et de formation).

Document conçu par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



**FORMATION À L'ANIMATION
AVEC LES FOYERS RURAUX
DE HAUTE-MARNE**

1 / STAGE DE FORMATION GENERALE

La session aborde tous les éléments constitutifs du rôle et de la fonction de l'animateur au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

- Rôle éducatif de l'animateur
- Aménagement de l'espace et utilisation du matériel
- Caractéristiques physiques, psychiques et physiologiques de l'enfant selon son âge
- Activités : petits et grands jeux, veillées, activités manuelles, artistiques et sportives, etc...
- Sécurité et législation
- Responsabilités de l'animateur

Le planning de formation est modulable et s'adapte au gré de l'évolution du groupe. Les contenus théoriques sont abordés de manière ludique, par l'expérimentation pratique, de manière à faciliter les acquisitions.



2 / STAGE D'APPROFONDISSEMENT

Le stage doit tout d'abord permettre aux stagiaires de compléter les savoirs acquis lors des stages précédents.

2 THEMES AU CHOIX :

En Août : "PLEIN AIR, SEJOUR DE VACANCES"

L'objectif est de développer les connaissances et pratiques liées aux activités extérieures.

Le stage se déroulera en camping, dans les conditions d'un séjour de plein air :

- Vivre un séjour sous tente
- Vie quotidienne en plein air
- Animer des jeux et veillées extérieures

En Octobre : "IMAGINER, CREER, JOUER I"

L'objectif est d'expérimenter des outils pour conduire des activités d'expression artistique :

- autour du livre et de la lecture
- autour du conte et des histoires
- autour du théâtre et du jeu



DATES ET LIEUX DES STAGES

FORMATION GENERALE

Fayl Billot

du samedi 15 avril
au samedi 22 avril 2017

Ou

du samedi 21 octobre
au samedi 28 octobre 2017

Tarif : 490 €



APPROFONDISSEMENT

« Plein air, séjour de vacances »

lundi 28 août - samedi 2 septembre 2017

Auberive
Camping

Ou

« Imaginer, créer, jouer! »

lundi 23 octobre - samedi 28 octobre 2017

Fayl Billot
Lycée horticole

Tarif : 405 €

La formation s'attache à favoriser toutes les situations collectives. C'est pourquoi nos stages se déroulent en internat, occasion de découvrir la richesse de la vie en collectivité et de se positionner entre intérêt individuel et intérêt collectif.

Vous pouvez bénéficier d'aides financières auprès de votre CAF ou MSA, de votre Conseil Départemental, (quels que soient vos revenus) et de votre comité d'entreprise (voir au cas par cas). Contactez ces organismes avant le début du stage !